

Conseil Intercommunal Action Sociale Riom Limagne et Volcans

1 rue Jean Ferrat 63720 ENNEZAT

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance Ordinaire du 6 avril 2023

Le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni le 6 avril 2023 sous la présidence de Madame Evelyne VAUGIEN, Vice-présidente.

Etaient présents : Mme Evelyne VAUGIEN (procuration de M MIGNE), M Claude BOILON (procuration de M CHASSAIN), Mme Marie CACERES, Mme Anne Marie CHARLES (procuration de M WEINMEISTER), M Jean Marc COURBET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Daniel JEAN, M Fabrice JOUIN, Mme Anne Catherine LAFARGE, M Fabrice MAGNET, M André MAGNOUX, Mme Corinne MARTINHO, M Didier MICHEL.

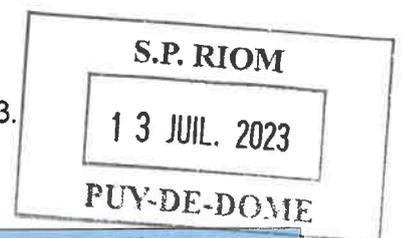
Absents excusés : M Frédéric BONNICHON, M Jean BERNARD, M Didier CHASSAIN (procuration à M BOILON), Mme Valérie CHASSAING, Mme Aurélie FERNANDES, Mme Véronique LOUSTE SOL, M Didier MIGNE (procuration à Mme VAUGIEN), Mme Fanny CHEVALIER, Mme Samya RIOTON, M Denis ROUGEYRON, M Nicolas WEINMEISTER (procuration de Mme CHARLES).

Approbation du Procès-verbal de la séance du 24 février 2023.

Après en avoir donné lecture, la Présidente de Séance invite les membres du Conseil d'Administration à approuver le Procès-verbal de la séance du 24 février 2023

Entendu l'exposé de la Présidente de séance, les membres du Conseil d'Administration ont délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le Procès-verbal de la séance du 24 février 2023.



Désignation des membres du Conseil d'Administration pour l'UNA Puy de Dôme

Par courrier du 10 janvier 2023, l'UNA Puy de Dôme demande de nommer les 3 délégués ayant droit de vote.

Pour rappel en 2022, c'était Mme MARTINHO, Mr GRENET et Mme BROUSSE

Entendu l'exposé de la Présidente de séance, les membres du Conseil d'Administration ont délibéré et :

- **DESIGNENT :**

Mme Michèle GRENET, élu au conseil d'administration,
Mme Corinne MARTINHO, élu au conseil d'administration,
Mme Emmanuelle BROSSE, directrice du CIAS.

Compte administratif 2022 du CIAS et de ses budgets annexes Affectation des résultats

Les comptes administratifs, comptes de gestion des différents services sont accessibles sur Intranet.

Le power point joint à la note de synthèse est diffusé en séance.

Ce document reprend les activités des services, le récapitulatif par groupe des dépenses et recettes de l'année 2022 en tenant compte des évolutions sur les trois années réalisées (20, 2021 et 2022). Pour information, vous avez aussi le BP 2022.

Entendu l'exposé de la Présidente de séance, les membres du Conseil d'Administration ont délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVENT** les comptes administratifs et l'ERRD 2022 tels que présentés dans le power point.

Affectation des résultats 2022

Au regard des dépenses et recettes réalisées, il ressort les résultats ci-après :

Pour la section de Fonctionnement

Budget	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat cumulé
CIAS	1 102 958,77 €	1 129 586,25 €	26 627,48 €	6 537,21 €	33 164,69 €
SAAD	3 536 784,40 €	3 278 898,48 €	- 257 885,92 €		- 257 885,92 €
PORTAGE REPAS	853 767,05 €	860 956,74 €	7 189,69 €	1 065,75 €	8 255,44 €
SSIAD	951 540,52 €	958 535,88 €	6 995,36 €		6 995,36 €

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de se positionner sur les affectations suivantes :

- Pour le CIAS, l'excédent de 33 164.69 € en report à nouveau créditeur du budget 2023.
- Pour le SAAD, le déficit de 257 885.92 € en augmentation des charges du BP 2024 à 2028
(étalement sur 5 ans à titre dérogatoire)
- Pour le Portage de repas, l'excédent de 8 255.44 € en report à nouveau créditeur du budget 2023
- Pour le SSIAD, l'excédent de 6 995.36 € en réserve d'investissements pour l'acquisition de véhicules.

Pour la section d'investissement

Budget	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat cumulé
CIAS	9 195 420,69 €	9 549 314,01 €	353 893,32 €	- 266 696,50 €	87 196,82 €
SAAD	6 702,74 €	13 228,91 €	6 526,17 €	26 070,55 €	32 596,72 €
PORTAGE REPAS	1 774,52 €	3 391,00 €	1 616,48 €	28 155,30 €	29 771,78 €
SSIAD	7 223,13 €	18 932,20 €	11 709,07 €	25 861,25 €	37 570,32 €

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'affecter le résultat excédentaire du Budget

- CIAS de 87 196.82 € en report à nouveau excédentaire du budget 2023.
- SAAD de 32 596.72 € en report à nouveau du budget 2023
- Portage de Repas de 29 771.78 € en report à nouveau du budget 2023
- SSIAD de 37 570.32 € en report à nouveau du budget 2023

L'ERRD de l'EHPAD

Section	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Hébergement	2 037 305,48 €	2 004 594,42 €	- 32 711,06 €
Dépendance	648 888,05 €	513 961,68 €	- 134 926,37 €
Soins	1 535 792,87 €	1 681 859,39 €	146 066,52 €
Total	4 221 986,40 €	4 200 415,49 €	- 21 570,91 €

Il est proposé que :

- Le déficit hébergement de 32 711.06 € soit couvert par le report à nouveau excédentaire. Il reste un montant de report à nouveau de 489 786.70 €
- Le cumul des deux sections tarifaires dépendance et soins excédentaire de 11 140.15 € affecté en report à nouveau. Le total est porté à 637 511.09 €

Entendu l'exposé de la Présidente de séance, les membres du Conseil d'Administration ont délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVENT** les affectations de résultats du CIAS, SAAD, Portage de repas de la section d'exploitation et d'investissement et l'ERRD 2022

Approbation des comptes de gestion 2022

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 22 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 22, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Les membres du Conseil d'Administration ont délibéré et :

- **APPROUVENT** les comptes de gestion du Trésorier pour l'exercice 22 pour les budgets suivants : Budget principal CIAS, Budget Portage de repas à domicile, Budget du SAAD, Budget du service de Soins Infirmiers à domicile et le Budget de l'EHPAD Dr REYNAUD à Ennezat.
- **PRECISENT** que ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Budget supplémentaire 2023 du CIAS et du portage de repas

Ces budgets étant sous la comptabilité M14, il faut prendre un budget supplémentaire pour reprendre les résultats 22 susmentionnés.

Pour le budget du CIAS,

Chapitre ou compte	Dépenses	Recettes
002 - Résultat reporté		33 164,69 €
748 - Autres attributions et participations		- 16 500,00 €
74 - Dotations, subventions et participations		- 16 500,00 €
60631 - Produits d'entretien	1 000,00 €	
6064 - Fournitures administratives	1 000,00 €	
6156 - Maintenance	5 400,00 €	
6161 - assurances multirisques	800,00 €	
6184 - formations	5 000,00 €	
6236 - Catalogues et imprimés	2 000,00 €	
6281 - Concours divers cotisations	464,69 €	
Total chapitre 011 - Charges à caractère général	15 664,69 €	
6811 - Dotations aux amort. Des immos incorporelles et corporelles	1 000,00 €	
Total chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 000,00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	16 664,69 €	16 664,69 €

Chapitre ou compte	Dépenses	Recettes
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	87 196,82 €
<i>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>		87 196,82 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 000,00 €
<i>2805 - Frais d'études, de recherche et de dévelop. Et frais d'insertion</i>		1 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	13 000,00 €	
<i>205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences...</i>	13 000,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	75 196,82 €	
<i>2183 - Matériel de bureau et matériel informatique</i>	30 000,00 €	
<i>2188 - Autre immobilisations corporelles</i>	45 196,82 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	88 196,82 €	88 196,82 €

Pour le Portage de repas

Chapitre ou compte	Dépenses	Recettes
002 - Résultat reporté		8 255,44 €
60622 - Carburants	2 000,00 €	
6512 - Droits d'utilisation informatique en nuage	6 255,44 €	
Total chapitre 011 - Charges à caractère général	8 255,44 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	8 255,44 €	8 255,44 €

Compte	Dépenses	Recettes
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	29 771,78 €
<i>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>		29 771,78 €
20 - Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	
<i>205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences...</i>	5 000,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	24 771,78 €	
<i>2183 - Matériel de bureau et matériel informatique</i>	12 000,00 €	
<i>2188 - Autre immobilisations corporelles</i>	12 771,78 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	29 771,78 €	29 771,78 €

Entendu l'exposé de la Présidente de séance, les membres du Conseil d'Administration ont délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVENT** les budgets supplémentaires 23 du CIAS et du portage de repas.

Décision Modificative du Budget SAAD 2023

N'ayant pas l'arrêté tarifaire lors de la rédaction de la note de synthèse, la décision modificative correspondant au budget exécutoire, vous sera présentée lors du prochain Conseil d'Administration

Section d'Investissement

Chapitre ou compte	Dépenses	Recettes
20 - Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	- €
205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et	15 000,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	17 596,72 €	- €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	17 596,72 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	32 596,72 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		32 596,72 €
TOTAL INVESTISSEMENT	32 596,72 €	32 596,72 €

Entendu l'exposé de la Présidente de séance, les membres du Conseil d'Administration ont délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVENT** la Décision Modificative du budget du SAAD 2023 pour la section Investissement.

Décision Modificative du budget de l'EHPAD 2023

En section d'investissement, il est procédé à une DM pour le remboursement et l'encaissement des cautions des résidents

Section Investissement

Article	DM N°1 2023
165-Dépôts et cautionnements reçus	20 000,00 €
021-Titre 1 : remboursement dettes financières	20 000,00 €

INVESTISSEMENT - RECETTES

Article	DM N°1 2023
165- Dépôts et cautionnements reçus	20 000,00 €
028- Titre 2 : Augmentation des dettes financières	20 000,00 €

Entendu l'exposé de la Présidente de séance, les membres du Conseil d'Administration ont délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVENT** cette décision Modificative 2023 pour l'EHPAD

Décision Modificative pour le budget du SSIAD 2023

N'ayant pas l'arrêté tarifaire lors de la rédaction de la note de synthèse, la décision modificative correspondant au budget exécutoire, vous sera présentée lors du prochain Conseil d'Administration

Section d'Investissement

Chapitre ou compte	Dépenses	Recettes
21 - Immobilisations corporelles	37 570,32 €	

2182 - Matériel de transport	24 570,32 €	
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00 €	
2184 - Mobilier	1 000,00 €	
2188 - Autres	7 000,00 €	
001 - Résultat reporté		37 570,32 €
001 - Résultat d'exécution de la section d'investissement reporté		37 570,32 €
TOTAL INVESTISSEMENT	37 570,32 €	37 570,32 €

Entendu l'exposé de la Présidente de séance, les membres du Conseil d'Administration ont délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVENT** cette décision Modificative 2023 pour le SSIAD

Nouvelle composition du CVS

Vous trouverez ci-joint la note expliquant la nouvelle composition et compétence du CVS au vu du décret du 25 avril 2022.

Auparavant, deux membres du Conseil d'Administration représentaient l'organisme gestionnaire à savoir Mr COURBET et Mr MAGNET.

La nouvelle composition prévoit un représentant de l'organisme gestionnaire. L'article D 311-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit la possibilité de participation au CVS à un représentant élu de la commune d'implantation de l'activité ou un représentant élu d'un groupement de coopération intercommunal.

Entendu l'exposé de la Présidente de séance, les membres du Conseil d'Administration ont délibéré et :

- **DESIGNENT** en tant que représentant de l'organisme gestionnaire :

M Jean Marc COURBET.

M Fabrice MAGNET sera désigné comme représentant élu de la commune d'implantation ou un représentant élu de RLV.

Tarifs horaires 2023 du budget SAAD

L'arrêté départemental arrêtant les tarifs a été transmis vendredi 31 mars.

Au vu de cet arrêté, le département a été arrêté un tarif horaire de 26,20 € au 1^{er} avril 2023.

Les tarifs de la CNAV sont réglementaires et sont de 25,60 € au 1^{er} janvier 2023.

Il vous est proposé les tarifs suivants pour 2023 :

	Date d'effet	Tarifs des heures semaine	Tarifs des heures dimanche et jours fériés
Caisses de retraite (Tarif CNAV)	01/01/2023	25,60 €	28,70 €
Conseil Départemental (Aide sociale, APA, PCH)	01/04/2023	26,20 €	26,20 €
Plein tarif Et dépassement de prise en charge	01/05/2023	26,20 €	28,70 €

Le kilométrage effectué par les agents d'intervention lors d'accompagnement extérieur (courses, pharmacie, médecin...) sera facturé à compter du 1^{er} mai 2023 de la façon suivante :

Tarif par trajet aller-retour jusqu'à 5 km	Forfait de 2,05 €
Tarif kilométrique au-delà de 5 km par trajet aller-retour	0,41 €/km

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

APPROUVENT les tarifs 2023 du SAAD.

Informations et questions diverses

- Point sur les réformes du domicile.

Mme BROSSE précise que :

- Le cahier des charges pour le Service Autonomie à Domicile devrait paraître, comme prévu, en juin.
- La réforme tarifaire du SSIAD entrera en vigueur en 2023 avec des mesures de sécurisation considérant la période de tensions inédites sur les ressources humaines et la mise en place des services autonomie à domicile.
L'ARS prévoit un maintien des financements pendant deux ans si notre dotation soins est inférieure à celle de 2022.
Le recueil de données pour 2024 est prévu entre le 20 mars et le 914.
- Pour la dotation qualité, le département doit publier l'appel à manifestation d'intérêt au printemps (avril ou mai). Le SAAD pourrait obtenir 100 000 € supplémentaire sans impact sur le tarif horaire.

- Point sur le fonctionnement de l'EHPAD.

Mme VAUGIEN indique que deux infirmières ont fait le choix de quitter l'EHPAD.

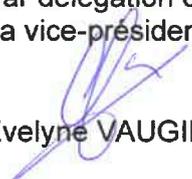
- Pour les travaux concernant l'avancée du toit à l'accueil, l'EHPAD va recontacter des entreprises sur un périmètre plus large que la commune d'Ennezat.
- Des infiltrations ont été constatées venant du toit terrasse sachant que des travaux de réfection ont déjà eu lieu.
L'expertise est prévue mercredi 12 avril. Mme VAUGIEN et M MAGNET seront présents.
- Pour le devenir de l'ancien EHPAD.

M MAGNET précise que les bailleurs ont été sollicités. Sur quatre, deux ont répondu sachant que la proposition de l'Ophis est la plus intéressante.

La séance est levée à 18h30.

Prochain conseil d'administration le 21 juin.

Par délégation du Président,
La vice-présidente,


Evelyne VAUGIEN.

